

Etude de faisabilité d'une évaluation des répercussions économiques des violences au sein du couple en France

L'OBJECTIF

Dans le cadre du **Plan global triennal de lutte contre les violences faites aux femmes 2005-2007**, il est apparu nécessaire d'appréhender le phénomène social des violences dans le couple **sous l'angle économique**.

Cette approche présente le double intérêt de :

- (1) **mieux cerner** les conséquences économiques de ce phénomène, et ainsi de mieux allouer ultérieurement les crédits destinés à sa prévention,
- (2) **pointer les lacunes** en termes d'informations relatives aux violences dans le couple et à l'évaluation des conséquences de politiques menées pour lutter contre celles-ci.

QUEL POIDS ECONOMIQUE POUR NOTRE SOCIETE ?

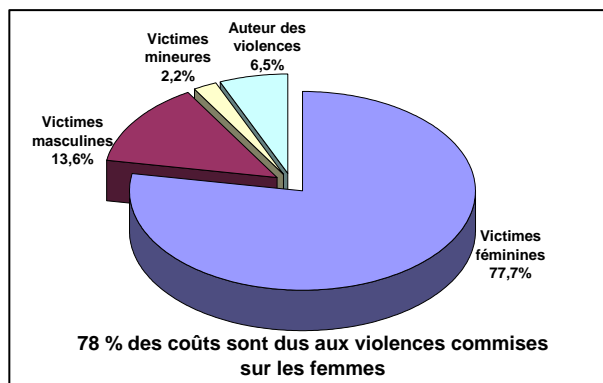
Compte tenu des informations disponibles et exploitables, les conclusions du travail mené montrent, pour l'année 2004, que les violences dans le couple ont des conséquences (estimations *a minima*) :

- **sur la santé**, à savoir sur les hospitalisations pour fractures, les naissances de bas et très bas poids, les problèmes liés à la grossesse, les consultations auprès de médecins généralistes et spécialistes, ainsi que sur les consommations de psychotropes. Le montant total de ces conséquences est estimé à **383 millions d'euros**.
- dans les sphères d'activité de la **police** et de la **justice**, à savoir sur le traitement des divorces et des séparations, sur le traitement policier et pénal des affaires en rapport avec cette problématique, sur le nombre d'incarcérations, sur le nombre de faits de violence visant également les enfants. Le montant total de ces conséquences est estimé à **232 millions d'euros**.
- dans le domaine du **logement** et des **prestations sociales** (séparation du couple), à savoir sur l'hébergement d'urgence et d'insertion, sur le financement des lieux d'hébergement, d'écoute et d'information, sur

COMMENT ?

Pour évaluer les conséquences économiques de ces violences, il est nécessaire de faire une distinction entre ce que l'on appelle les **coûts directs médicaux** (services et biens médicaux), les **coûts directs non médicaux** (transports, éducation, logement, hébergement d'urgence, police, justice, prestations sociales) et les **coûts indirects** (incapacités temporaires, décès) et **intangibles** (dimensions de la douleur et de la perte de bien-être).

- les aides personnelles au logement et sur les prestations et allocations sociales. Le montant total de ces conséquences est estimé à **89 millions d'euros**.
- **dans le champ social et médico-social du handicap**. Le montant total de ces conséquences est estimé à **2,5 millions d'euros**.
- en termes de **coûts humains**, induits par les situations de handicap acquis à la naissance, par les décès évitables, par les viols et par les événements traumatiques. Le montant total de ces conséquences est estimé à **305 millions d'euros**.
- en termes de **pertes de production domestique** (dues aux incapacités temporaires et aux décès), et de **pertes de revenu** (dues aux incarcérations). Le montant total de ces conséquences est estimé à **83 millions d'euros**.



Ainsi, à partir d'un modèle évaluant le coût des violences dans le couple en France en 2004 *a minima*, on arrive à une estimation totale d'environ **1 milliard d'euros par an**, dont l'essentiel est dû aux **violences commises sur les femmes**.

POURQUOI UNE EVALUATION A MINIMA ?

Des phénomènes sont mal mesurés :

- Relations entre violences dans le couple et tentatives de suicide
- Impact des violences dans le couple sur le parcours professionnel des victimes
- Effet des incarcérations sur le devenir des auteurs de violences dans le couple

Des pans de l'activité médicale sont encore mal valorisés :

- Prise en charge des conséquences psychologiques à l'hôpital
- Peu de connaissance sur la prise en charge des suicides et des tentatives de suicide

Nous n'avons pas mesuré les répercussions des violences psychologiques

ALLER PLUS LOIN : HUIT PRECONISATIONS

L'une des ambitions de ce travail étant la reconduite annuelle de ces estimations, **huit préconisations** ont été formulées afin d'améliorer le recueil d'informations et la qualité du modèle.

§§

- Sensibiliser professionnels et pouvoirs publics à certaines conséquences majeures des violences dans le couple - effets sur la grossesse
- effets sur le handicap acquis à la naissance
 - effet sur la maltraitance sur enfants

§§

- Mieux connaître le phénomène des violences dans le couple en :
- intégrant systématiquement des questions sur ces dernières dans les enquêtes annuelles de victimation
 - créant un réseau de surveillance chargé de recenser les événements traumatiques qu'elles provoquent
 - faisant des Urgences Médico-Judiciaires (UMJ) un pivot dans le recueil de données

§§

Résoudre les contradictions entre collecte de données médicales et secret médical

§§

Accompagner les services de Police et Gendarmerie dans leurs réflexions sur la remontée statistique des violences dans le couple dans leur activité

§§

Tenter de mieux aborder le phénomène via les systèmes d'information tarifaire ou comptable existants

§§

Contribuer à l'impulsion d'une recherche sur le phénomène des suicides et des tentatives de suicide

§§

- Améliorer les connaissances relatives aux :
- relations entre violences dans le couple et parcours professionnel
 - conséquences économiques et sociales des incarcérations

§§

Définir un corpus d'indicateurs pertinents et transversaux pour que nous parlions tous de la même chose